



## Décisions du Forestier en chef sur les résultats du calcul des possibilités forestières (CPF) et les exigences particulières applicables à deux territoires sous convention de gestion de forêt d'enseignement et de recherche (CGFER) localisés dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

### ■ ■ ■ ■ ■ À PROPOS DES CONVENTIONS DE GESTION DES FORÊTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

« Pour favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie, le ministre des ressources naturelles et de la Faune peut constituer, **à même les réserves forestières**, des forêts d'enseignement et de recherche. Ce dernier peut, aux conditions qu'il détermine, confier la gestion d'une forêt d'enseignement et de recherche à un organisme sans but lucratif voué à l'enseignement ou à la recherche.

*Dans une forêt d'enseignement et de recherche, toutes les activités d'aménagement forestier sont réalisées à des fins d'enseignement et de recherche aux conditions prévues à la convention de gestion. »*

Source : Loi sur les forêts

Actuellement, 16 conventions de gestion concernant des FER sont en vigueur au Québec. Elles couvrent une superficie totale de près de 37 000 hectares.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :  
<http://www.mrf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/recherche/soutien/connaissances-recherche-soutien-foret.jsp>

### ■ ■ ■ ■ ■ RAPPEL D'UNE DES RESPONSABILITÉS DU FORESTIER EN CHEF

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 94, le 14 juin 2005, le Forestier en chef a le pouvoir de déterminer, par essence ou par groupe d'essences, les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu sur les territoires publics, incluant les réserves forestières. De plus, il doit rendre publiques les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu ainsi que les justifications ayant conduit à les déterminer ou à les réviser (art. 17.1.3 de la loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)).

### ■ ■ ■ ■ ■ RÉALISATION DES CPF AVEC DE NOUVEAUX OUTILS

Le Bureau du forestier en chef a conçu de nouvelles méthodes de simulation simplifiées pour réaliser le CPF des territoires dont la superficie forestière productive est inférieure à 10 000 hectares. La méthode de simulation avec rendement soutenu en volume a été utilisée pour déterminer les possibilités des deux territoires concernés par ces décisions. Les CPF ont été réalisés en 2009 par un consultant forestier sous la supervision du personnel du Forestier en chef.

### ■ ■ ■ ■ ■ DÉCISIONS DU FORESTIER EN CHEF SUR LES RÉSULTATS DES CPF APPLICABLES AUX TERRITOIRES SOUS CONVENTION DE GESTION AVEC :

#### 1. LE CEGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (FER DE LA KINOJÉVIS)

Ce territoire est entièrement compris dans les limites de la Ville de Rouyn-Noranda, au sud-ouest de l'aéroport, et voisin du territoire sous convention d'aménagement forestier avec la municipalité de Rouyn-Noranda.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 381 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 640 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une augmentation de 90 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une augmentation de 41 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.





## 2. LA COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA (FER HARRICANA)

Située sur le territoire de la MRC d'Abitibi au nord-est d'Amos, la FER Harricana est localisée dans le canton Castagnier dans la municipalité de La Morandière.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 2 318 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 4 800 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une diminution de près de 22 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une augmentation de plus de 2 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.

## ■ ■ ■ ■ ■ PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats des CPF applicables à ces territoires sont présentés à l'annexe 1A.

Les exigences du Forestier en chef, associées à l'ensemble des activités d'aménagement forestier, sont présentées à l'annexe 1B.

Veuillez prendre note que les résultats des CPF applicables aux deux territoires concernés par les présentes sont valables jusqu'au 31 mars 2013.

## ■ ■ ■ ■ ■ SIGNATURE DU FORESTIER EN CHEF

Les calculs des possibilités forestières de ces territoires ont été réalisés et validés selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine les possibilités forestières de ces territoires aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing.f., M. Sc.  
Forestier en chef  
Le 03 juin 2009

## ■ ■ ■ ■ ■ ANNEXES

**ANNEXE 1A** - Résultats des calculs des possibilités forestières des réserves forestières de la région Abitibi-Témiscamingue (Division Nord-ouest, mise à jour le 27 mai 2009)

**ANNEXE 1B** - Activités d'aménagement forestier issues des calculs des possibilités forestières des réserves forestières de la région Abitibi-Témiscamingue (Division Nord-ouest mise à jour le 27 mai 2009)



**ANNEXE 1A  
RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES  
DES RÉSERVES FORESTIÈRES  
DE LA RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
(DIVISION NORD-OUEST)**

Forêt d'enseignement et de recherche (FER)

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets par année)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
FER Kinojévis Total Unité de gestion de l'Harricana (UG82)	TOTALE	405	430	6,2%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	204	140	-31,5%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	385	406	5,5%	PEUPLIERS	33	115	247,4%	
					Bouleau à papier	99	385	287,3%	
	NETTE <sup>1</sup>	270	381	41,1%	TOTAL	337	640	90,0%	Lors du dernier CPF, seulement 270 hectares avaient été retenues à titre de "superficie forestière productive nette", les peuplements de moins de 50 ans étant exclus du calcul. Comme tous les peuplements sont inclus dans le nouveau CPF, cette approche change le poids relatif des essences et explique les différences observées.
FER Harricana Total Unité de gestion de l'Harricana (UG86)	TOTALE	3 028	3 028	0,0%	Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	4 156	3 970	-4,5%	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	2 531	2 453	-3,1%	PEUPLIERS	1 989	730	-63,3%	
					Bouleau à papier	0	100	--	
	NETTE <sup>1</sup>	2 260	2 318	2,6%	TOTAL	6 145	4 800	-21,9%	Une réduction de 50 % du volume sur pied des peupliers a été appliquée au nouveau CPF afin de prendre en considération les dommages causés par la livrée des forêts.

<sup>1</sup> Superficie forestière productive accessible brute moins les réductions pour les refuges biologiques, la perte de superficie dues aux chemins, le respect de la réglementation provinciale, etc.  
Prenez note que, dans le cas de la FER Harricana, la superficie des chemins a déjà été soustraite dans la case "Superficie productive accessible"

ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUES DES CALCULS DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES  
DES RÉSERVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
(DIVISION NORD-OUEST)

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LE CPF (en hectares par année)													
		RÉSINEUX							FEUILLUS et MIXTES						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	COUPE PROTECTION HAUTE RÉG. OU PETITES TIGES MARCH. (CPHRS), (CPPTM)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE	COMMENTAIRES	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DÉB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DÉG) (ÉPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS) ET COUPE DE SUCCESSION	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
FER Kinojévis Total Unité de gestion de l'Harricana (UG82)	CALCUL PRÉCÉDENT					n.d.		Superficie incluse dans "Feuillus et Mixtes"					4		Comprend les résineux.
	NOUVEAU CALCUL					n.d.							6		
FER Lac Duparquet Total Unité de gestion de La Sarre (UG85)	CALCUL PRÉCÉDENT														
	NOUVEAU CALCUL														
FER Harricana Total Unité de gestion de l'Harricana (UG86)	CALCUL PRÉCÉDENT	4	4	1,6		18	10	Une portion des coupes partielles est dans le "Feuillus et Mixtes"					8		Période de rééquilibrage des travaux.
	NOUVEAU CALCUL					27							4		Approche multiressource peut faire varier les prélèvement et les rotation dans le temps.